

Politique pour les demandes d'appui et d'implication



Adoptée par le CA le 30 septembre 2020

Cette présente politique a comme principal objectif de faciliter la prise de décision face aux demandes d'appui adressées à la TROCAO. Ayant acquis une crédibilité de la part de plusieurs instances, il arrive que l'on fasse appel à l'expertise et à l'appui de la TROCAO. Voici un outil pour baliser ces demandes et bien déterminer son rôle.

Cette politique servira à soutenir le travail de la permanence de la TROCAO et sera réévaluée à l'utilisation. Elle a été inspirée d'une politique similaire du ROC 03 et de la TROCL.

Types de demandes

1. [Demande d'appui dans le cadre de demandes de financement.](#)
2. [Demande d'implication à un comité](#)
3. [Demande d'implication à l'organisation d'événements](#)
4. [Demande d'appui à des revendications sociales \(lettres, campagnes, luttes sociales, enjeux de société\)](#)

Critères et traitement

Pour toutes les demandes d'appui, les critères suivants devront être respectés :

- La demande doit être présentée au nom d'un OCA membre de la TROCAO ou d'une organisation partenaire.
- La demande doit être faite dans un délai minimal d'un mois, exception faite des demandes d'avis et des urgences.
- La demande devra être formulée par écrit et fournir l'argumentation nécessaire à sa compréhension.

Exclusions

Ne seront pas considérées :

- Les demandes de soutien d'un organisme concernant la recherche de financement, les activités-bénéfices et les événements spéciaux.
- Les demandes provenant d'individus.
- Les demandes de médiation relatives à un litige interne, par contre des références à des ressources appropriées seront données.
- Les demandes à caractère de partisanerie politique ou religieuse.

Note : N'hésitez pas à contacter la TROCAO si vous n'êtes pas certain comment formuler une requête.

1. Demande d'appui dans le cadre d demandes de financement

La TROCAO n'appuiera pas de demandes de financement de ses membres ou de tout autre organisme ou instance. La TROCAO ne se positionnera pas sur la qualité d'un projet et ne donnera pas son appui sur l'action proposée par l'organisme demandeur. Par contre, pour certaines demandes de financement par projet, les organismes communautaires autonomes doivent démontrer qu'ils sont membres d'un regroupement, appuyés par des partenaires dans leur projet ou qu'ils respectent les valeurs communautaires. Dans cette situation, la TROCAO pourra faire parvenir un document qui stipule que l'organisme est membre.

De plus, si la TROCAO est impliquée dans une campagne ou une initiative concertée, une demande de financement conjointe pourrait être considérée par le CA ou l'assemblée des membres si c'est un projet de longue haleine qui n'a pas obtenu l'aval en assemblée.

2. Demande d'implication à un comité

Explication

Comme regroupement d'organismes communautaires autonomes et représentant plusieurs types d'OCA, il se peut que la permanence de la TROCAO soit sollicitée pour siéger sur un comité.

Critères

Pour ce type de demande, l'organisme devra démontrer le fait :

- De partager les valeurs de l'ACA et les préoccupations de la TROCAO et celles de ses membres.
- Que les actions et positions demandées sur ce comité s'inscrivent dans la poursuite de la mission de la TROCAO : défendre et promouvoir l'action communautaire autonome.
- Que la participation de la TROCAO représente un apport pour le mouvement de l'ACA.
- Que la contribution demandée réponde à l'atteinte des objectifs du plan d'action de la TROCAO ou de la conjoncture actuelle.
- Que ce comité ait une portée ou un impact régional ou national, ou ait un impact significatif pour nos membres ruraux ou urbains, sans être trop spécifique (ex : un secteur très précis).

Traitement de la demande :

- La demande devra clairement mentionner le rôle de la TROCAO, l'engagement souhaité et les actions qu'elle devra porter.
- S'il y a lieu, l'organisme demandeur doit indiquer les autres partenaires impliqués.
- La direction de la TROCAO accusera réception de la demande.
- Les demandes seront analysées par la permanence de la TROCAO. La permanence fera une recommandation au CA par courriel au moins 48h ouvrables avant de finaliser la décision. Advenant que la permanence ait un doute, la demande sera analysée par le CA. La décision sera communiquée à l'organisme demandeur confirmant le niveau d'engagement.

3. Demande d'implication à l'organisation d'événement

Explication

Les OCA à mandats régionaux, les partenaires et les regroupements d'OCA pourraient demander l'implication de la permanence de la TROCAO dans l'organisation d'événements tels que des rencontres d'un caucus de députés, des grands rassemblements ou des forums sociaux.

Critères

Pour ce type de demande, l'organisme devra démontrer le fait :

- De partager les valeurs de l'ACA et les préoccupations de la TROCAO et celles de ses membres.
- Que les actions et positions demandées en lien avec cet événement s'inscrivent dans la poursuite de la mission de la TROCAO : défendre et promouvoir l'action communautaire autonome.
- Que la participation de la TROCAO représente un apport pour le mouvement de l'ACA.
- Que, si la TROCAO est citée comme collaborateur officiel, la demande devra indiquer la nature de ladite collaboration.
- Que la contribution demandée réponde à l'atteinte des objectifs du plan d'action de la TROCAO ou de la conjoncture.
- Que l'événement soit d'envergure régionale ou nationale, ou ait un impact significatif pour nos membres ruraux ou urbains, sans être trop spécifique (ex : un secteur très précis).

Traitement de la demande :

- La demande devra clairement mentionner l'engagement souhaité de la part de la TROCAO et les actions qu'elle devra réaliser.
- S'il y a lieu, l'organisme demandeur doit indiquer les autres partenaires impliqués.
- La direction de la TROCAO accusera réception de la demande.
- Les demandes seront analysées par la permanence de la TROCAO. La permanence fera une recommandation au CA par courriel au moins 48h ouvrables avant de finaliser la décision. Advenant que la permanence ait un doute, la demande sera analysée par le CA. La décision sera communiquée à l'organisme demandeur confirmant le niveau d'engagement.

4. Demande d'appui à des revendications sociales

Explication

Plusieurs organisations et regroupements, dont les OCA membres de la TROCAO, font des revendications sociales sur des enjeux relatifs à leurs champs d'expertise ou à la justice sociale de manière plus générale. Pour faire front commun et donner du poids à leurs actions, il arrive que ces organisations demandent l'appui de la TROCAO (ex : lettre ouverte, campagne, revendications communes, manifestation, etc.)

Critères

Pour ce type de demande, l'organisme devra démontrer le fait :

- De partager les valeurs de l'ACA et les préoccupations de la TROCAO et celles de ses membres.
- Que les actions et positions demandées s'inscrivent dans la poursuite de la mission de la TROCAO : défendre et promouvoir l'action communautaire autonome.
- Que l'appui demandé représente un apport pour le mouvement de l'ACA et pour les populations qu'il dessert.
- Que l'appui demandé soit en cohérence avec les positions historiques de la TROCAO s'il y a lieu.
- Que l'appui demandé réponde à l'atteinte des objectifs du plan d'action de la TROCAO ou de la conjoncture actuelle.
- Que l'appui demandé ait une portée régionale ou nationale, ou ait un impact significatif pour nos membres ruraux ou urbains, sans être trop spécifique (ex : un secteur très précis).

Traitement de la demande :

- La demande devra clairement mentionner l'engagement souhaité de la part de la TROCAO et les actions qu'elle devra réaliser.
- S'il y a lieu, l'organisme demandeur doit indiquer les autres partenaires impliqués.
- La direction de la TROCAO accusera réception de la demande.
- Les demandes seront analysées par la permanence de la TROCAO. La permanence fera une recommandation au CA par courriel au moins 48h ouvrables avant de finaliser la décision. Advenant que la permanence ait un doute, la demande sera analysée par le CA. La décision sera communiquée à l'organisme demandeur confirmant le niveau d'engagement.
- Concernant les revendications comportant des enjeux plus sensibles, nouveaux, pouvant provoquer des questionnements ou demandant une plus grande implication de la TROCAO à long terme, les membres pourraient être consultés en assemblée, ou par courriel si la demande est urgente (dans ce cas, la décision

pourra être revue lors de la prochaine assemblée des membres), selon la recommandation du CA. Par exemple, celles pouvant impliquer des questionnements d'ordre éthique, idéologique, légal, social, etc. susceptibles de porter une atteinte sérieuse à nos solidarités en tant que mouvement.

- Les prises de position, et selon le contexte les raisons de l'absence d'un appui, seront partagées à l'ensemble des groupes membres.

NOTE : Les lettres ouvertes peuvent être signées par la présidence de la TROCAO, la direction générale ou toute personne désignée par le CA.

*Nos remerciements à la TROCL et au ROC03 pour avoir si généreusement partagé leur politique d'appui et d'implication